

Recensement de la population de 2006

Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs

Brigitte Baccaïni (pôle Analyse territoriale) et David Levy
direction régionale de Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee

La géographie des migrations interdépartementales continue de distinguer une France de l'Ouest et du Sud, attractive, et une France du Nord-Est qui l'est moins. Le caractère attractif des départements de l'Ouest, souvent ruraux, s'est accentué ces dernières années. Dans le même temps, les départements urbains du Sud ont perdu de leur attractivité. Ceux du bassin parisien qui attiraient sont désormais déficitaires.

Les villes-centres jouent un rôle moteur, en captant une grande partie des nouveaux arrivants, même dans les départements les plus ruraux. Les échanges migratoires interdépartementaux s'effectuent le plus souvent entre départements limitrophes.

Les jeunes et les cadres sont les plus mobiles. Les jeunes adultes se dirigent de préférence vers les départements très urbanisés, où sont présentes les métropoles universitaires.

5 845 000 personnes, âgées de 5 ans ou plus, recensées en France métropolitaine entre 2004 et 2008, résidaient dans un autre département métropolitain cinq ans plus tôt. C'est donc un dixième de la population métropolitaine qui a changé de département au cours de ces cinq années.

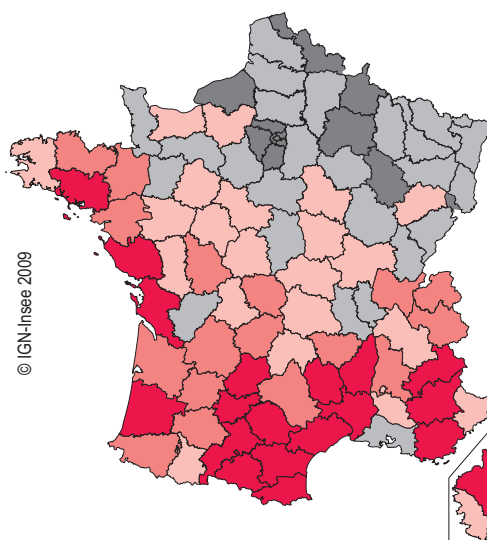
Parmi les départements métropolitains, ceux de l'Ouest et du Sud, très attractifs, s'opposent à ceux du Nord et de l'Est (carte 1). Cette répartition était identique dans les années 1990.

En dessous d'une ligne joignant le Finistère à la Haute-Savoie, tous les départements, à l'exception de la Charente et des Bouches-du-Rhône, accueillent plus de migrants venant du reste de la métropole qu'ils n'en

voient partir. Sur une bande intermédiaire, de la Sarthe à l'Allier, les soldes migratoires (*définitions*) sont le plus souvent faiblement positifs. Au nord de cette bande, c'est-à-dire dans tous les départements du Nord et du Nord-Est, les départs sont plus importants que les arrivées. Dans les départements franciliens, les soldes migratoires sont très fortement négatifs, en particulier en Seine-Saint-Denis et à Paris.

Les départements plutôt ruraux, situés dans l'Ouest sur le littoral (Vendée, Morbihan, Côtes-d'Armor...), le Sud-Ouest (Tarn-et-Garonne, Tarn, Landes, Aude, Ariège...), ainsi que dans le Massif central (Corrèze, Creuse...) ont renforcé leur attractivité, déjà manifeste dans les années 1990 (carte 2). D'autres, déficitaires entre 1990 et 1999, assez dispersés sur le territoire et également plutôt ruraux sont devenus excédentaires depuis 2001 (Cantal, Deux-Sèvres, Saône-et-Loire...).

① Migrations interdépartementales de la population totale (migrations résidentielles sur 5 ans)



Taux annuel de migration nette pour 1000

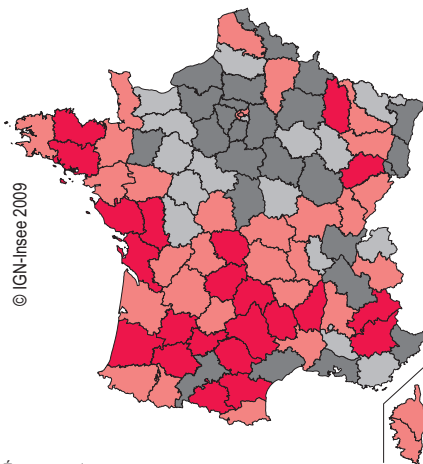
■ 6,8 et plus ■ de 3,4 à moins de 6,8 ■ de 0 à moins de 3,4
■ de -3,4 à moins de 0 ■ moins de -3,4

Source : Insee, Recensement de la population de 2006.

Les départements urbains du Sud et le pourtour du bassin parisien en perte d'attractivité

Parmi les départements attractifs dans les années 1990, certains ont perdu de leur attractivité au cours des années récentes. C'est le cas des départements très urbanisés du Sud, appartenant donc à la France attractive mais marquant un palier (Hérault, Alpes-Maritimes, Haute-Garonne, Bouches-du-Rhône...). Certains ont même aujourd'hui un solde migratoire négatif. La

② Migrations interdépartementales Évolution des taux annuels de migration nette entre 1990-1999 et 2001-2006

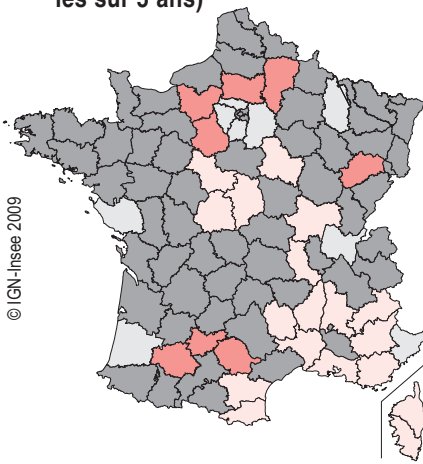


Écart en points

■ de 2,3 à 6,3 ■ de 0 à 2,2
■ de -0,8 à -0,1 ■ de -5,5 à -0,9

Source : Insee, Recensements de la population.

③ Types d'espaces privilégiés des migrants (migrations résidentielles sur 5 ans)



Type d'espace d'accueil privilégié pour les nouveaux arrivants du département

□ Rural ■ Périurbain □ Banlieue ■ Ville-centre

Source : Insee, Recensement de la population de 2006.

relative perte d'attractivité de l'Hérault et de la Haute-Garonne s'est effectuée au profit des départements voisins, encore très ruraux au début des années 2000.

C'est également le cas des départements du bassin parisien (Seine-et-Marne, Loiret, Oise, Yonne, Eure, Eure-et-Loir...). Leurs taux annuels de migration nette (*définitions*) se réduisent ou deviennent négatifs, tandis que s'accroissent les déficits déjà anciens (Yvelines, Val-d'Oise, Essonne). Seuls les départements de Paris et de la proche couronne (Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis) améliorent leur solde migratoire tout en restant très déficitaires.

Enfin, pour un ensemble de départements situés dans le Nord et l'Est de la France, le déficit, déjà marqué dans les années 1990, s'est récemment accentué (Marne, Ardennes, Nord...).

Les espaces ruraux : un attrait renforcé

Plus les départements sont ruraux, plus ils ont tendance à être attractifs. Cette relation entre attractivité et caractère rural des départements était nettement moins marquée au cours des années 1990. Des départements où plus de 50 % de la population réside dans l'espace à dominante rurale (*définitions*) sont dans le peloton de tête en termes d'attractivité. C'est le cas des Landes, des Alpes-de-Haute-Provence, de la Vendée, des Hautes-Alpes et de la Lozère. À l'inverse, les départements très urbains sont le plus souvent fortement déficitaires : départements de la région parisienne, Nord, Moselle, Seine-Maritime...

Les villes-centres : pôles d'attractivité

À l'intérieur de chaque département, les migrants originaires des autres départements sont attirés inégalement par les différents types d'espaces. Dans les départements très attractifs, en particulier dans l'Ouest et le Sud-Ouest du pays, ce sont le plus souvent les espaces urbains, et plus particulièrement les villes-centres (*définitions*), qui captent la plus grande partie des arrivées (*carte 3*).

Les départements attractifs ont souvent un caractère rural assez marqué, mais, au sein de ces départements, ce sont les villes qui attirent et jouent ainsi un rôle moteur déterminant. Elles concentrent à la fois les flux d'arrivées et de départs les plus importants, en particulier dans les départements bretons.

Quelques départements, dans lesquels ce sont les espaces ruraux qui captent l'essentiel des arrivées, échappent à ce constat. Ils se situent principalement dans le quart Sud-Est et sont, pour certains, plutôt ruraux (les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, la Drôme, l'Ardèche, la Lozère et ceux de Corse) et pour d'autres, plutôt urbains (le Var, le Gard, les Pyrénées-Orientales).

Des flux migratoires essentiellement entre départements limitrophes

Les départements géographiquement proches et dont la population est nombreuse ont une plus forte probabilité d'échanger de nombreux migrants que des départements éloignés. Les flux migratoires les plus importants (plus de 20 000 migrants entre 2001 et 2006) ont lieu entre des départements fortement peuplés et proches, et souvent dans les deux sens : entre les départements de la région parisienne ; entre le Nord et le Pas-de-Calais ; entre le Rhône et l'Isère ; entre les Bouches-du-Rhône et le Var.

L'indice d'intensité (*définitions*) permet de tenir compte de la taille des zones et donc de comparer les flux en éliminant l'influence de cet effet de masse. Les flux les plus intenses s'observent alors entre des départements qui peuvent être faiblement peuplés mais contigus. Il existe donc des relations de proximité interdépartementales, le plus souvent dans les deux sens : entre le Territoire de Belfort et la Haute-Saône, entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse, entre les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, entre la Drôme et l'Ardèche, entre le Doubs et la Haute-Saône, entre la Creuse et la Haute-Vienne, de la Loire vers la Haute-Loire, de la Haute-Marne vers la Meuse...

Les cadres et les jeunes sont les plus mobiles

Les cadres et, dans une moindre mesure, les professions intermédiaires ont été nettement plus mobiles que les autres catégories socioprofessionnelles. Respectivement 20 % et 15 % d'entre eux résidaient dans un autre département de métropole cinq ans plus tôt. À l'inverse, les exploitants agricoles, les retraités, les ouvriers et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont relativement peu mobiles : moins d'un sur dix a changé de département au cours des cinq années. Ce taux descend à 2 % pour les agriculteurs et 4 % pour les retraités.

Les individus sont le plus mobiles entre 18 et 24 ans : 21 % d'entre eux vivent aujourd'hui dans un département différent de celui dans lequel ils résidaient cinq ans auparavant. Ainsi, parmi les 5 845 000 migrants interdépartementaux, 19 % sont âgés de 18 à 24 ans en 2006, alors que cette classe d'âge ne représente que 9,5 % de la population âgée de 5 ans ou plus, résidant en métropole (tableau). C'est en effet la période des études et de l'entrée dans la vie active.

À partir de 40 ans, la mobilité baisse fortement : 6,5 % des 40-59 ans et 4 % des 60 ans et plus ont changé de département en cinq ans. 73 % des migrants sont âgés de moins de 40 ans, alors qu'ils représentent 47 % de la population totale.

Les choix des cadres accentuent les écarts d'attractivité, sauf en Île-de-France

Les départements les plus attractifs sont en général les mêmes pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Cependant, un ensemble de départements de l'Ouest et du Sud, attractifs pour l'ensemble des catégories, le sont tout particulièrement pour les cadres (Morbihan, Vendée, Charente-Maritime, Landes, Ariège, Gard, Ardèche, Var, Alpes-de-Haute-Provence...). À l'opposé, dans un groupe de départements dispersés sur le territoire, avec toutefois une assez forte concentration dans le Nord et le

Migrants interdépartementaux par âge et catégorie socioprofessionnelle (migrations résidentielles sur 5 ans)

| | % parmi les migrants entre départements | % dans la population totale |
|---|---|-----------------------------|
| Catégories socioprofessionnelles | | |
| Exploitants agricoles | 0,2 | 0,9 |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | 2,6 | 2,8 |
| Cadres | 13,9 | 7,1 |
| Ouvriers | 9,4 | 12,2 |
| Employés | 16,8 | 14,6 |
| Professions intermédiaires | 17,3 | 11,9 |
| Retraités | 9,3 | 22,3 |
| Autres inactifs | 30,5 | 28,2 |
| Âges | | |
| 5 - 17 ans | 14,7 | 17,0 |
| 18 - 24 ans | 19,0 | 9,5 |
| 25 - 39 ans | 38,9 | 21,0 |
| 40 - 59 ans | 18,5 | 29,4 |
| 60 ans et plus | 8,9 | 23,1 |

Source : Insee, Recensement de la population de 2006.

Nord-Est, les soldes migratoires sont négatifs pour la plupart des catégories socioprofessionnelles, mais plus particulièrement pour les cadres (Nord, Marne, Meurthe-et-Moselle, Doubs, Calvados...).

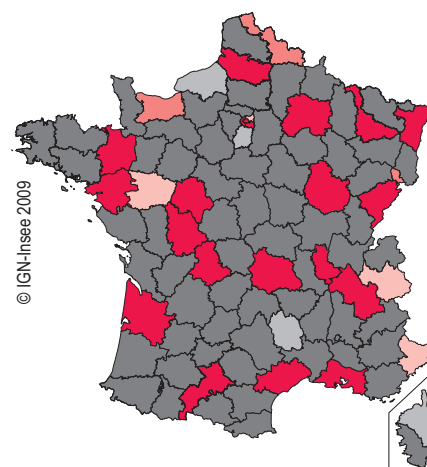
Les choix géographiques des cadres ont ainsi tendance à accentuer l'attractivité des départements. Les départements d'Île-de-France se distinguent néanmoins des autres à cet égard : plutôt déficitaires, certains restent attractifs pour les cadres : Hauts-de-Seine et Yvelines en particulier. À Paris, le solde migratoire des cadres est déficitaire mais moins fortement que celui des autres catégories socioprofessionnelles. Dans ces départements d'Île-de-France, c'est pour les retraités que le déficit est le plus marqué. Les départs de personnes âgées y sont beaucoup plus nombreux que les arrivées.

Les 18-24 ans sont attirés par les départements les plus urbains

La configuration des soldes migratoires des 18-24 ans est diamétralement opposée à celle des autres classes d'âge (carte 4). On peut ainsi distinguer trois ensembles de départements. Un vaste ensemble à l'Ouest et au Sud est composé de départements pour la plupart excédentaires à tous les âges, sauf entre 18 et 24 ans. Les départements franciliens ainsi que tous ceux qui comportent une métropole régionale, qu'ils

soient déficitaires (Nord, Rhône, Bouches-du-Rhône, Bas-Rhin...) ou excédentaires (Haute-Garonne, Gironde, Hérault...), attirent les jeunes à l'âge des études. La plupart des autres départements ont un faible excédent migratoire à tous les âges, sauf entre 18 et 24 ans. Les départements attractifs pour les jeunes en âge de faire des études sont donc peu nombreux ; ils sont le plus souvent dotés d'une grande métropole universitaire.

④ Migrations interdépartementales des 18-24 ans (migrations résidentielles sur 5 ans)



Taux annuel de migration nette pour 1000
 ■ 6,8 et plus ■ de 3,4 à moins de 6,8 ■ de 0 à moins de 3,4
 ■ de - 3,4 à moins de 0 ■ moins de - 3,4

Source : Insee, Recensement de la population de 2006.

La Réunion, seul département d'outre-mer dont les échanges avec la métropole sont équilibrés

Parmi les quatre départements d'outre-mer, seule la Réunion a un solde migratoire positif avec la métropole. L'île est particulièrement attractive pour les cadres. Seuls les 18-24 ans sont plus nombreux à partir qu'à arriver sur l'île. C'est également le cas des employés, des ouvriers et des étudiants.

En Guadeloupe, Martinique et Guyane, les départs vers la métropole sont plus nombreux que les arrivées en provenance de métropole (tableau). Les Antilles (Guadeloupe et Martinique) sont toutefois attractives pour les plus de 40 ans et pour quelques catégories socioprofessionnelles : cadres, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, professions intermédiaires, exploitants agricoles. En Guyane, le solde migratoire est positif pour les 25-39 ans, ainsi que pour les cadres, les professions intermédiaires et les exploitants agricoles.

Migrations entre les départements d'outre-mer (Dom) et la métropole (migrations résidentielles sur 5 ans)

| Effectifs | Migrants de la métropole vers le Dom | Migrants du Dom vers la métropole | Stables (*) | Solde pour le Dom | Taux annuel de migration nette (pour 10 000) |
|------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------|-------------------|--|
| Guadeloupe | 18 350 | 24 120 | 347 490 | - 5 770 | - 31,3 |
| Martinique | 18 560 | 22 280 | 348 780 | - 3 720 | - 20,1 |
| Guyane | 11 740 | 13 640 | 155 870 | - 1 900 | - 22,5 |
| La Réunion | 34 990 | 34 770 | 670 030 | 220 | 0,6 |

* personnes résidant dans le Dom et qui y habitaient déjà 5 ans plus tôt.

Source : Insee, Recensement de la population de 2006.

Sources

Jusqu'en 1999, le recensement de la population résidant en France était réalisé de manière exhaustive, tous les six à neuf ans. Depuis 2004, il est organisé par enquêtes annuelles concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Les informations de cette étude sont issues d'une question figurant dans le bulletin individuel du recensement et portant sur le lieu de résidence (commune) cinq ans plus tôt. Pour l'enquête de recensement de 2009, la question était : « Où habitez-vous le 1^{er} janvier 2004 ? ». Dans les recensements classiques, il s'agissait du lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du recensement antérieur. Ainsi pour le recensement de 1999, la question portait sur le lieu de résidence au 1^{er} janvier 1990. Du fait de ce changement de la durée

d'observation des migrations, il est délicat de comparer la mobilité dans le temps.

Les statistiques sur les migrants ne concernent que les personnes âgées de plus de 5 ans. Leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, catégorie socioprofessionnelle...) sont celles déclarées lors de l'enquête de recensement. Ainsi, lorsque l'on parle des migrations de cadres, il s'agit de migrations d'individus qui sont cadres à l'issue de la migration.

Définitions

Le **solde migratoire** interdépartemental est la différence entre le nombre d'entrants dans le département, en provenance du reste de la métropole, et le nombre de sortants du département, vers le reste de la métropole.

Le **taux annuel de migration nette** est le rapport entre le solde migratoire annuel et

la population moyenne du département. Il permet de comparer les soldes migratoires des départements entre eux.

Certaines des analyses qui figurent dans cette publication s'appuient sur le zonage en aires urbaines (ZAU), défini sur la base du recensement de 1999, et qui décline le territoire en deux grandes catégories :

- l'**espace à dominante rurale**, qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales ;

- l'**espace à dominante urbaine**, composé des pôles urbains et du périurbain (couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

Une **ville-centre** d'unité urbaine multicommunale (ou d'agglomération multicommunale) est définie comme suit. Si une commune abrite plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

L'**indice d'intensité des flux entre départements** est le rapport entre le nombre de migrants d'un département A vers un département B et le produit de la population du département A en début de période par celle du département B en fin de période.

Bibliographie

Baccaïni B., « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », *Population* n° 1, Ined, 2007.

Baccaïni B., « Enquêtes annuelles de recensement : résultats de la collecte 2004 - Des changements de région plus fréquents qui bénéficient aux régions du sud et de l'ouest », *Insee Première* n° 1028, juillet 2005.

Laganier J., Vienne D., « Recensement de la population de 2006 - La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *Insee Première* n° 1218, janvier 2009.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2009

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : S. Laterza
Code Sage IP091248
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2009



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES